

Éts G. LEROY (1907-1926)

Georges Leroy (1862-1936) s'intéresse dès la fin du XIX^e siècle à la fabrication de boîtes de fromage en peuplier. Il fonde sa société le 30 janvier 1907 et l'introduit rapidement en Bourse.

Bulletin annexe au Journal officiel du 8 juin 1908
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 9 juin 1908)

Établissements G. Leroy, à Livarot (Calvados), Scieries et Fabrique d'emballages en bois (Sté des). — Notice sur la constitution. Bilan au 31 décembre 1907.

Établissements Leroy
(*Le Journal des finances*, 23 avril 1910)

L'EXERCICE 1909, dont les comptes ont été approuvés par l'assemblée générale des actionnaires du 2 avril dernier, a donné, à quelques milliers de francs près, un solde bénéficiaire égal à celui de 1908 ; et, sur la proposition du conseil d'administration, il a été voté un dividende de 10 francs net par action de 100 francs et 8 fr. 66 par part de fondateur.

Toutefois, il importe de faire remarquer dès à présent que le bénéfice net de l'exercice 1909, qui s'est élevé à 321.000 francs, eût permis une répartition sensiblement plus élevée et que, sans la dotation aux fonds de prévoyance, dotation qui s'est élevée à 118.000 francs, c'est-à-dire à plus du tiers des bénéfices, les dividendes eussent pu être plus élevés.

On arrive ainsi à cette conclusion, que, du jour où les prélèvements de prévoyance pourraient être diminués d'importance, la Société des Établissements Leroy serait en mesure, avec les seuls bénéfices acquis aujourd'hui, de répartir des dividendes d'une quinzaine de francs par action.

Les résultats de l'exercice 1909 ne sauraient donner une idée de ce que l'on peut attendre de l'avenir immédiat, car au cours de cet exercice, une seule des usines de la Société a travaillé d'une façon régulière pendant toute l'année. C'est l'usine de Livarot qui est consacrée, comme on le sait, à la fabrication des emballages en bois pour beurres et fromages.

Dans le courant de l'exercice 1909, la société a pris en mains une nouvelle usine située à [Saint-Jacques-de-]Lisieux [Société des Bois de Normandie], où l'on fabrique les talons de bottines et différentes spécialités d'objets ouvrés en bois. La société a décidé de donner plus d'extension à cette usine et d'y adjoindre la fabrication des bondes, ainsi que celle d'autres spécialités. Cette usine de Lisieux marche dans de bonnes conditions, et, d'après les déclarations de l'administrateur délégué, elle est appelée à donner des résultats intéressants. C'est donc une source nouvelle de bénéfices, qui, en 1909, n'a pas joué un rôle appréciable et qui produira ses fruits pour l'année 1910.

En second lieu, la société a procédé, comme on le sait, à une importante extension de ses ateliers de Livarot, mais les nouveaux ateliers sont seulement en voie d'achèvement et n'apporteront leur concours à la fabrication que pendant le second semestre de 1910.

D'autre part, la société a procédé, en 1909, et continue encore aujourd'hui à procéder à l'installation de machines perfectionnées dans son usine de Livarot. A la dernière assemblée des actionnaires, il a été déclaré que l'emploi de ces machines diminuerait les prix de revient. Par conséquent, dès 1910, on recommencera à recueillir les bénéfices des nouveaux ateliers et de l'amélioration du prix de revient.

Enfin, depuis la clôture de l'exercice 1909, nous pouvons même dire depuis la dernière assemblée générale, la société a procédé à l'acquisition d'une usine concurrente [Société des Bois de Normandie], dont les bénéfices annuels atteignaient une quarantaine de mille francs. Elle a pu procéder à cette acquisition dans des conditions extrêmement avantageuses grâce à un concours tout à fait spécial de circonstances, et en dehors de l'appoint des bénéfices qu'apporte immédiatement cette usine, il faut considérer que la suppression d'une concurrence pourra avoir sa répercussion directe sur les bénéfices de l'usine de Livarot.

En résumé, à partir de cette année, la Société des Établissements Leroy est à la tête de 3 groupes industriels. Le principal, celui de Livarot, est l'objet d'importants agrandissements qui seront terminés incessamment. Quant aux deux autres, ils sont en plein fonctionnement et le groupe de Lisieux, qui ne s'occupe pas de la fabrication des emballages en bois, est susceptible de prendre une extension nouvelle grâce à l'adjonction de certaines fabrications. On peut donc dire que les bénéfices de l'exercice 1909 ne sauraient donner une idée exacte de ce que l'on peut attendre de la Société des Établissements Leroy, et dès 1910, il est à présumer que les bénéfices présenteront une augmentation appréciable.

Or, il faut remarquer que toutes ces acquisitions d'usines nouvelles, tous ces agrandissements des usines anciennes, toutes ces améliorations d'outillage ont été faits avec les seuls fonds de réserve, c'est-à-dire avec les prélèvements sur les bénéfices.

Le capital de la société n'a jamais été modifié et il n'a été créé aucune dette obligataire.

On peut ajouter que le bilan au 31 décembre 1909 fait ressortir une situation financière particulièrement saine : l'ensemble de la dette ne s'élève qu'à 230.000 francs alors que les disponibilités atteignent 363.000 francs, sans compter un stock de 375.000 francs de marchandises en magasins.

Pour l'exercice en cours, on a prévu que le dividende pourrait être porté aux environs de 12 à 15 francs et qu'ultérieurement, il serait capable d'atteindre normalement une vingtaine de francs.

D'après ce que nous venons d'exposer, ces chiffres apparaissent comme parfaitement plausibles.

Dans ces conditions, les titres de la Société des Établissements Leroy (actions et parts de fondateur) qui se négocient à la 2^e partie de la Cote officielle et qui cotent actuellement 207 francs pour l'action et 194 francs pour la part peuvent constituer un bon placement de portefeuille.

1911 : fusion avec la Société des bois de Normandie, de Saint-Jacques-de-Lisieux.

(Le Journal des finances, 11 mars 1911)

La Société des Établissements G. Leroy a augmenté la puissance de ses usines au cours de l'exercice 1910 et l'on estime que l'exercice 1911 pourra donner des résultats satisfaisants. [...]

Établissements Leroy
(*Le Journal des finances*, 13 mai 1911)

Les bénéfices bruts réalisés en 1910 s'élèvent à 492.000 francs en chiffres ronds contre 467.000 francs en 1909 et les bénéfices nets ressortent à 312.000 francs contre 321.000 francs, les frais généraux ayant sensiblement augmenté en 1910 par suite du développement de nouvelles fabrications.

A l'issue de l'assemblée ordinaire qui s'est tenue le 6 courant, les actionnaires ont été appelés à siéger à titre extraordinaire en vue d'approuver une augmentation de capital par suite de fusion et apports en nature ainsi qu'une augmentation en numéraire, conséquence de cette fusion.

1912 : diversification dans le contreplaqué dont le principal débouché est la construction d'avions.

Établissements Leroy
(*Le Journal des finances*, 17 février 1912)

L'assemblée générale ordinaire de la Société des Établissements G. Leroy, à Livarot, s'est tenue le 6 mai et a approuvé les résultats du dernier exercice, qui ne s'écartent pas beaucoup de ceux du précédent ; en effet, les bénéfices nets se sont élevés à 300.633 francs, contre 311.436 francs pour l'année antérieure.

Ce chiffre peut être considéré comme satisfaisant, si l'on songe à la concurrence, à l'augmentation du prix des bois et à la hausse des salaires.

Établissements G. Leroy, à Livarot
(*Le Journal des finances*, 25 mai 1912)

Les produits bruts réalisés, en 1911, se sont élevés à 774.107 francs. Les produits totaux ont atteint 779.066 francs contre 495.503 francs en 1910. Les bénéfices nets se sont établis à 395.872 francs contre 312.220 francs précédemment.

Le dividende sera probablement maintenu à 10 francs par action.

Établissements G. Leroy
(*Le Journal des finances*, 22 janvier 1916)

L'assemblée générale des actionnaires, tenue récemment, a approuvé les comptes de l'exercice 1914-1915, qui accusent des produits bruts de 584.599 francs (contre 847.763 francs pendant l'exercice précédent), et des bénéfices nets de 160.458 francs (contre 286.897 francs.). Cette somme, moins 7.232 francs reportés à nouveau, a été consacrée à des institutions de prévoyance. Aucun dividende n'est donc encore réparti.

LA FOIRE DE PARIS
(*Les Annales coloniales*, 19 mai 1917)

Les Établissements G. Leroy, de Livarot (Calvados), exposent, en particulier les bois de contre-placage (acacia et okoumé).

Georges Leroy quitte son usine d'emballage en 1920 pour devenir président de la Fonderie de Pontchardon (selon Véronique Herbaut, « Invention de la boîte à camembert en peuplier », *Le Pays d'Auge*, février 2013).

ÉTABLISSEMENTS LEROY
(*Le Journal des chemins de fer*, 6 novembre 1920)

Les comptes de l'exercice 1919-20, qui seront soumis à l'assemblée du 4 décembre, se soldent par des bénéfices bruts de 3.925.559 fr. contre 2.931.087 fr. précédemment et des bénéfices nets de 1.428.288 fr., au lieu de 1.896.815 fr. Le dividende n'est pas encore fixé.

Établissements G. Leroy, à Livarot
(*Le Journal des finances*, 14 octobre 1921)

Les actions des Établissements Leroy sont faibles à 131 car le dividende, déjà réduit de 25 à 15 francs l'année dernière, devrait être encore diminué pour l'exercice 1920-1921.

ÉTABLISSEMENTS G. LEROY
Assemblée générale ordinaire du 17 janvier 1922.
(*Le Recueil des assemblées générales*, 10 avril 1922)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
MESSIEURS,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire, ainsi que le prescrit l'art. 29 de vos statuts, pour vous soumettre les comptes du dernier exercice, clos le 30 juin 1921.

Lors de notre dernière assemblée, nous vous avons signalé la crise industrielle mondiale qui sévissait depuis un certain temps déjà. La situation ne s'est pas améliorée pendant tout le cours de l'exercice. Aux restrictions d'achat sont venues s'ajouter les écueils d'ordre général, paralysant non seulement l'essor, mais souvent le fonctionnement normal de la plupart des industries. Elles ont, toutes plus ou moins souffert à des degrés divers, notamment du ralentissement général des affaires, des cours des changes, des difficultés suscitées par l'Allemagne dans le règlement de sa dette, du resserrement des crédits bancaires, de la pénurie de logement pour le personnel, de la chute continue de la valeur des approvisionnements, dont les cours ont baissé beaucoup plus rapidement que le prix de la vie et les taux de main-d'œuvre.

Heureuses les sociétés qui, comme la nôtre, ont pu, grâce à une politique financière prévoyante, renforcer à temps leur trésorerie. Notre dernière augmentation de capital

nous a, en effet, permis d'assurer les besoins de nos divers services, malgré leur développement incessant, en vue duquel nous avons été amenés, pour donner satisfaction à notre clientèle, toujours croissante, à constituer des stocks importants, notamment dans nos dépôts. Elle nous a aussi fourni les moyens de poursuivre nos agrandissements et de réaliser la mise en route de notre nouvelle fabrication, la tonnellerie.

Bien que nous ayons été parfois éprouvés aussi par la crise générale, nous avons fait tous nos efforts pour sortir victorieux de la lutte journalière contre les dangers accumulés. Nous avons pu écouler, en majeure partie, nos anciens approvisionnements effectués au cours élevé à un moment où la pénurie des matières et la situation des transports avaient obligé les industriels à se couvrir, et nous les avons reconstitués dans des conditions favorables. Nous avons également fait tous nos efforts pour procurer des logements à notre personnel, en organisant au besoin des habitations ouvrières et nous poursuivons cette ligne de conduite. Nous avons, d'autre part, développé notre service commercial par la création de dépôts nouveaux et agences en France et à l'étranger.

Aussi, malgré toutes les difficultés du moment, nous sommes parvenus à maintenir très sensiblement le bénéfice réalisé l'année dernière, ce qui nous permet de vous proposer la répartition d'un dividende de 10 francs.

Nous ajouterons que la crise générale semble loin d'être terminée. Et malgré cette situation défavorable, nos ventes et nos fabrications sont en progression constante. Nos ateliers travaillent à plein, grâce à l'excellence de nos produits dont la réputation grandit journellement. Aussi sommes-nous dans la meilleure posture pour recueillir le fruit de nos efforts en profitant les premiers de toute reprise industrielle qui viendrait à se manifester.

L'exercice se solde par un bénéfice de 1.427.131 29

Nous vous soumettons comme suit sa répartition en conformité de l'art 41 des statuts :

Réserve légale : 71.356 56

5 % aux actions, tenu compte de ce que la moitié du dividende des actions nouvelles est prélevée sur la prime d'émission, en conformité des résolutions de l'Assemblée extraordinaire du 4 décembre 1920 : 375.000 00

446.356 56

980.774 73

Nous vous proposons les amortissements ci-après, établis sur les mêmes taux que précédemment,

Sur immeubles : 219.870 83

Sur matériel : 534.037 64

753.908 47

226.866 26

15 % au conseil d'administration 34.029 93

192.836 33

Report de l'exercice précédent 325.285 11

518.121 44

Dividende complémentaire pour porter le dividende de l'année à 10 %, compte tenu de la même remarque que ci-dessus 375.000 00

Reliquat à reporter à nouveau 143.121 44

Si vous approuvez ces propositions, le dividende de l'exercice sera, sous réserve de la déduction des impôts résultant des lois de finances, de 10 fr. par action. Il sera payable à partir du 1^{er} février 1922 contre remise du coupon n° 19.

Nos réserves et amortissements atteindront le chiffre de 4.223.427 fr. 63.

Le mandat de M. Émile Cahen¹, administrateur, arrivant à expiration, nous vous proposons de le réélire pour six ans.

Nous vous prions de donner à chacun des membres de votre conseil d'administration *quitus* de sa gestion au 30 juin 1921.

Nous avons soumis à votre commissaire les affaires traitées avec les sociétés dans lesquelles sont intéressés certains de vos administrateurs. En dehors de quelques opérations courantes commerciales ou de banque, nous vous signalons l'aide que nous avons apportée à la Grande Cidrerie du Calvados pour qu'elle puisse mener son programme à bonne fin. Nous avons la satisfaction de vous dire que sa mise en route a été effectuée dans de bonnes conditions ou début de la campagne de pommes de cette année. Les premiers résultats sont très satisfaisants, et tout porte à croire que les prévisions qui nous ont engagés, lors de sa constitution, à y prendre une part importante d'intérêts, se réaliseront aisément.

Enfin, vous aurez à nommer un ou plusieurs commissaires pour l'exercice 1921-1922.

Les résolutions conformes aux propositions qui précèdent ont été votées à l'unanimité par l'assemblée.

BILAN AU 30 JUIN 1921

ACTIF	
Propriétés immobilières	2.748.385 33
Matériel, outillage, machines	3.560.200 92
Fonds de commerce	474.045 45
Marchandises générales	7.087.504 95
Espèces en caisse	65.538 03
Espèces en banque	1.700.110 07
Emprunt français 4 %	682.500 00
Emprunt français 6 %	120.000 00
Effets à recevoir	645.583 80
Débiteurs divers	2.605.397 18
Comptes d'ordre	126.846 06
Titres et participation	1.590.000 00
	<u>21.406.761 79</u>
PASSIF	
Capital	10.000.000 00
Réserve légale	422.778 52.
Réserve spéciale	25.000 00
Créditeurs divers	998.744 88

¹ Émile Cahen : ancien élève de l'École polytechnique, ingénieur des Manufactures de l'État, maître de conférences à l'École supérieure des Mines, administrateur de la Société nouvelle des Établissements Decauville aîné (1908), des Laminoirs et tréfileries du Havre (LTH) et de leur filiale italienne, des Chemins de fer de l'Est de Lyon...Président de la Colonaf (1924) : palmeraies près Biskra (Algérie).

Effets à payer		18.577 20
Provisions diverses		5.238.860 71
Amortissements		2.950.384 08
Profits et pertes :		
Reportés :	325.285 11	
De l'exercice :	1.427.131 29	1.752.416 40
		<u>21.406.761 79</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉBIT		
Frais généraux d'administration :	414.828 53	
Frais généraux industriels :	2.988.533 16	3.403.361 09
Bénéfices reportés :	325.285 11	
Bénéfices de l'exercice :	1.427.131-29	1.752.410 40
		<u>5.155.778 09</u>
CRÉDIT		
Bénéfices reportés		325.285 11
Bénéfices bruts		4.830.492 98
		<u>5.155.778 09</u>

Les bois africains à la foire de Paris
par Eugène Devaux
(*Les Annales coloniales*, 18 mai 1922)

[...] Les Établissements Leroy, de Livarot, présentent un échantillon des superbes panneaux contreplaqués dont ils livrent 200.000 mètres carres par an à la consommation. [...]

Établissements Leroy
(*Le Journal des finances*, 17 novembre 1922)

Les résultats, de 1921-1922 se traduisent par un bénéfice de 1.318.888 francs contre 1.427.131 francs. Le solde disponible ressort à 1.462.309 fr. contre 1.752.116 francs l'an dernier. Le dividende proposé sera de 9 francs contre 10 francs l'an dernier.

1924 : absorption des Éts Meese et Dauney à Azay-le-Rideau.

Annuaire industriel, 1925 :

MEESE et DAUNEY, Azay-le-Rideau, Indre-et-Loire. T. 0.38. Ad. t. Boites-Azay-le-Rideau. Usines à Azay-le-Rideau ; à Tours, 154-162, r. d'Entraigues ; à Chinon, 5, r. Victor-Hugo.

Placage et bois déroulés, peuplier. Bois de sciage. Caisses et boîtes d'emballage pour fromages, etc. (9-25491).

Établissements Leroy
(*Le Journal des finances, 22 février 1924*)

Cette société va porter son capital de 10 à 15 millions par la création de 50.000 actions de 100 francs dont 12.500 d'apport et 37.500 qui seront émises aux environs de 160 francs et réservées aux anciens actionnaires.

NOTES ET VALEURS DU JOUR
(*La Cote de la Bourse et de la banque, 28 novembre 1924*)

On dit que les bénéfices nets réalisés par les Établissements Leroy pendant l'exercice 1923-24 seraient approximativement de l'ordre de 3 millions alors que ceux de l'exercice précédent ne furent que de 1.700.000 fr. environ. Aussi donne-t-on comme probable un dividende de 15 fr. au lieu de 10 fr. en dernier lieu. On sera d'ailleurs bientôt fixé à ce sujet, l'assemblée étant convoquée pour le 20 décembre.

Ces brillants résultats ne sont pas pour nous surprendre. Dès le début de l'année, nous les faisons entrevoir. Dans une note publiée en janvier, alors qu'on parlait déjà sur le marché d'une notable augmentation du dividende pour l'exercice qui ne devait prendre fin qu'au 30 juin, nous disions en substance, que si de tels bruits étaient prématurés, il n'y avait cependant pas lieu de les accueillir avec scepticisme. Et nous faisons notamment remarquer que l'exercice alors en cours bénéficiait de conditions nouvelles que n'avaient pas connues les deux exercices précédents, encore sous le coup de la crise économique.

La reprise des prix du bois, disions-nous, venait encore de s'accroître, ce qui permettait à la société de travailler dans des conditions de plus en plus rémunératrices. D'autre part, la société était appelée à bénéficier des résultats de la Grande Cidrerie du Calvados dans laquelle elle avait pris une participation d'environ 3 millions.

Petite affaire à l'origine, spécialisée dans la fabrication des boîtes à beurre, fromage, etc., la société a pris une place importante dans l'industrie du bois. Comme toutes les entreprises prospères, celle-ci cherche constamment à s'étendre. C'est ainsi qu'en dernier lieu, les actionnaires furent, sur les propositions du conseil, amenés à adopter le principe de l'absorption d'une nouvelle affaire qui occupe également un certain rang dans l'industrie du bois et dont les perspectives sont très vastes. Cette absorption aura pour corollaire l'augmentation du capital social qui, actuellement de 10 millions, sera porté à 11.300.000 fr.

Comme, par ailleurs, la situation de la société est très saine ; que, par exemple, ses immobilisations, dont la valeur initiale est d'environ 7 millions 1/2, sont amorties de 4 millions, et qu'en dehors de ces amortissements, il existe un fonds de réserves de 3 millions 1/2, l'action Établissements Leroy, au cours de 170 fr. où elle se traite actuellement, reste digne d'attirer l'attention.

Établissements Leroy
(*Le Journal des finances*, 12 décembre 1924)

Les comptes arrêtés au 30 juin 1924 montrent la grande prospérité de la société. Les bénéfices bruts se sont élevés à 6.797.291 fr., en augmentation de 1 million 954.544 fr., alors que les frais généraux industriels et d'administration n'ont augmenté que de 699.278 fr., et se sont élevés à 3.790.707 fr. Il est à noter que des amortissements ont été effectués, notamment sur le poste Titres et participations, avant l'établissement du compte de profits et pertes. Le dividende de 15 fr. qui a été annoncé n'absorbera que 1.500.000 fr., soit moins de la moitié du montant répartissable qui atteint 3.023.328 fr. en 1923-24 au lieu de 1 million 711.441 francs en 1922-23.

Suite :

Éts G. Leroy (1926-1932) : la période Kong

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Ets_G._Leroy_1926-1932.pdf